

Constitution / SCI / 2M IMMO

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / AJL@LCG.GP

19 décembre 2025



Annonce n°2025/12/34

Par acte SSP du 12/12/2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale : **2M IMMO**

Capital : 1 000 €

Siège social : 3 lot. Biglette, Plaisance 97122 BAIE-MAHAULT

Objet : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction aménagement, administration, gestion et location de tous biens et droits immobiliers et de leurs accessoires, annexes et compléments ; souscription d'emprunts, octroi à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties pour permettre le financement d'opérations conformes à l'objet social ou en favorisant le développement ; à titre exceptionnel, vente et aliénation des biens immeubles ou droits immobiliers qu'elle détient et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus défini à condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée : 99 ans

Gérant : M. Maurice MANOUANA, 3 lot. Biglette, Plaisance 97122 BAIE-MAHAULT

Cession de parts : Soumise à agrément

Immatriculation au RCS de Pointe-à-Pitre